



NON

à un projet injuste,
qui affaiblit
le service public !

www.non-revision-injuste.ch



1. Pertes de rentes et de salaires massives

La révision proposée par le Conseil d'Etat se traduirait par des pertes de rentes et de salaires massives pour les salarié-e-s de la fonction publique.

Les rentes pourront diminuer de 18% en cas de prise de la retraite à 64 ans. Un-e infirmier/-ière, un-e enseignant-e primaire ou un-e assistant-e social-e de 46 ans pourront perdre jusqu'à **600 francs par mois** en cas de retraite à 64 ans ; un-e cuisinier/-ière de 43 ans pourra perdre jusqu'à **500 francs par mois** et un-e employé-e de nettoyage de 42 ans jusqu'à **450 francs par mois**, toujours à 64 ans. Quant aux agent-e-s de la force publique de moins de 45 ans, leur situation pourra être encore pire, avec des baisses jusqu'à **1'000 francs par mois**.

En cas de retraite anticipée, les pertes de rentes seront encore plus importantes : jusqu'à -30% ! Conséquence : les salarié-e-s de la fonction publique **devront travailler plusieurs années de plus**, pour bénéficier d'une rente fortement réduite.

Les salarié-e-s âgé-e-s de 45 ans et plus subiront également une **réduction du salaire net de l'ordre de 1'500 à 2'000 francs par an**.

Ce sont là des pertes considérables, pour des salarié-e-s – et leur famille – qui sont loin d'être des privilégié-e-s. **Infirmiers/-ières, employé-e-s de nettoyage, enseignant-e-s, policiers/-ières : ils / elles nous soignent, nettoient les établissements publics, assurent notre sécurité, enseignent à nos enfants. On les a applaudi-e-s pendant la Covid-19: veut-on, maintenant, dégrader à ce point leur statut ? Ce serait profondément injuste !**

2. Des hypothèses irrécussables

Le projet du Conseil d'Etat se fonde sur des hypothèses irrécussables. Le SSP région Fribourg a demandé au cabinet d'experts en prévoyance Prevanto SA de l'analyser. Ses conclusions sont sans appel : au lieu de la perte maximale de 9,5% promise par le Conseil d'Etat, Prevanto SA estime que la perte « *atteindra en réalité probablement 12% à 15% selon l'âge (...). Pour un assuré de 45 ans (...) la perte estimée est même de 18%. Entre 35 et 45 ans, la perte estimée se situe alors entre 7,5% et 18%* » (CPPEF – Analyse dans le contexte global de la réforme, page 20 – Disponible sur www.ssp-fribourg.ch ou www.non-revision-injuste.ch).

Pour Prevanto SA, cette révision cache donc « un moyen insidieux d'assainir la CPPEF au détriment des assurés actifs, ce qui arrivera vraisemblablement s'il n'y a pas de réserve de fluctuation de valeurs » (CPPEF – Analyse dans le contexte global de la réforme, page 23).



« La situation de la Covid-19 montre le besoin d'un service public de qualité en termes d'investissement ! »

Margaret Packer
(éducatrice,
Horizon Sud)

3. Service public affaibli

Cette révision serait un coup dur pour le service public fribourgeois. **La politique d'austérité du Conseil d'Etat a eu des conséquences néfastes sur des pans entiers du service public, en particulier dans le domaine hospitalier** : limitation de certaines prestations, comme les urgences, fermeture prochaine des sites périphériques. On constate, déjà maintenant, un manque important d'enseignant-e-s. De nombreux autres services de l'Etat fonctionnent à flux tendus.

Cette révision provoquera un exode de salarié-e-s de la fonction publique. Selon les statistiques de l'Etat de Fribourg, 1'500 salarié-e-s sont âgé-e-s de 58 ans et plus, et donc susceptibles de partir en retraite avant le 1er janvier 2022. En période de Covid-19, ce n'est sans doute pas le meilleur moment pour fragiliser le service public.



« La grande majorité des salarié-e-s de l'Etat sont loin d'être des privilégié-e-s. Cette révision risque de précipiter de nombreuses personnes dans la précarité. On a connu mieux comme compromis ! »

Sandra Modica (
Professeure associée,
HETS)

4. En cas de refus, des pertes plus importantes encore ?

Pour pousser les salarié-e-s et la population à approuver ce projet, le Conseil d'Etat agite le chiffon rouge de pertes de rentes encore plus importantes en cas de rejet, voire d'une intervention de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

Ces arguments ne tiennent pas la route. Actuellement, la situation financière de la CPPEF, avec un taux de couverture de 79,5% au 31 décembre 2019, est bonne. Certes, des changements sont nécessaires, mais on a le temps pour cela : « *La CPPEF bénéficie d'un cash-flow positif, c'est-à-dire qu'elle encaisse chaque année quelques dizaines de millions de plus que ce qu'elle décaisse pour verser ses prestations. (...) Selon nos estimations, cette situation de cash-flow positif devrait perdurer dans la prochaine décennie* » (CPPEF – Analyse dans le contexte global de la réforme, pp. 12-13).



« Une révision injuste, car elle obligera les salarié-e-s de l'Etat à travailler plusieurs années de plus, pour des rentes fortement réduites. »

Stefan Trummer
(assistant social,
centre LAVI)



« Une perte maximale de 9,5% ? Fake news. Elles pourraient se monter jusqu'à 25%, avec des baisses de salaires à la clé ».

Alain Wampach (économiste, DSAS)



« Cette réforme est une loterie, elle va occasionner de grandes disparités de traitement ».

Cécile Messerli (infirmière, HFR)



« Un travail majoritairement féminin pour vos familles mais moins pour les nôtres. Entre horaires irréguliers et nuits, notre capital santé est hypothéqué comme le seraient nos retraites, alors je dis non ! »

Nathalie Burnet (sage-femme, HFR)



« A l'Etat de Fribourg, je touche un salaire modeste. Je vote non car, après des années de dur labeur, je mérite une retraite décente ! »

Cristiano Lopes (cuisinier, HFR)



5. Les 35 à 45 ans frappé-e-s de plein fouet

Selon le gouvernement, les salarié-e-s plus âgé-e-s seraient les plus touché-e-s. Les plus jeunes bénéficieraient, eux/elles, de plus de temps pour reconstituer leur capital de prévoyance.

Ce raisonnement est erroné. Le fait que le projet de révision se fonde sur des hypothèses irréalisables frappera, au contraire, de plein fouet la génération des 35 à 45 ans. Ils/elles subiront en effet durant une période plus longue le manque à gagner dû à un intérêt inférieur à 2,5% ; les pertes de rentes seront donc dopées.

C'est donc bien l'ensemble de la fonction publique fribourgeoise – dès l'âge de 35 ans, et jusqu'à 60 ans – qui subira des pertes massives de rentes et de salaires, et devra travailler plusieurs années de plus pour des rentes amoindries.



« Pour un enseignement de qualité, nos enfants ont besoin d'enseignant-e-s motivé-e-s. Cette révision provoquera le contraire ».

Michèle Delaloye (enseignante primaire)

6. Qu'en est-il ailleurs ?

L'Etat de Fribourg dit qu'il injectera 317 millions de francs dans la révision de la CPPEF. A première vue, cela paraît considérable. En réalité, ce montant sera nettement plus faible, en raison de mécanismes permettant de récupérer une partie importante de cette somme – si ce n'est la totalité (diminution de l'avance AVS et de la garantie de l'Etat).

Plusieurs cantons, qui ont pourtant une situation financière nettement moins favorable que l'Etat de Fribourg, ont décidé d'allouer des montants beaucoup plus importants, pour garantir les droits du personnel et éviter une saignée néfaste au service public. L'Etat du Valais (dette : 1,1 milliard de francs) a injecté 1,6 milliard dans la révision de sa Caisse de prévoyance. Quant à l'Etat de Genève (dette : 11,8 milliards de francs), la révision lui coûtera 5 milliards de francs (1,4 milliard de francs à l'échelle fribourgeoise). En votation, la population genevoise a d'ailleurs préféré le maintien de la primauté des prestations à la primauté des cotisations.



« En tant que femme, j'ai déjà été pénalisée dans mon évolution salariale. Diminuer ma rente de 18%, voire plus, c'est trop ! ».

Natacha Sanglard (enseignante spécialisée, Institut St-Joseph)

7. Fribourg, champion suisse des finances !

Avec une fortune supérieure à 1 milliard de francs, la situation financière de l'Etat de Fribourg est excellente – la meilleure de Suisse. Cela a permis au Conseil d'Etat d'offrir près de 70 millions de francs de rabais d'impôts – chaque année ! – aux actionnaires et aux plus fortuné-e-s.

PME Magazine du 29 septembre 2020 confirme que Fribourg est champion suisse toutes catégories des finances cantonales : « Sur les quatre indicateurs de santé financière, son canton signe la moyenne idéale (6,00) (...). En revanche, il est seul à toucher aussi la perfection sur les indicateurs d'endettement (...) Comme la fourmi de la fable, Georges Godel n'a pas de souci à se faire pour payer (...) En effet, la couverture des charges (Ind. 1) est parfaite, les investissements largement financés (Ind. 2), la dette stable (Ind. 3), les dépenses sous contrôle (Ind. 5), la prévision fiscale correctement pessimiste (Ind. 7). La dette fribourgeoise ne coûte désormais plus rien au canton (Ind. 4 et 8). En fait, au passif, son patrimoine financier dépasse sa dette pour un montant équivalent à la moitié de ses revenus fiscaux (Ind. 9) (...) ».

Cette excellente situation financière donne à l'Etat de Fribourg la marge de manœuvre nécessaire pour trouver une solution plus respectueuse des droits des salarié-e-s et du service public.

8. Des alternatives existent !

Une réforme de la CPPEF est, certes nécessaire. Mais pas dans ces conditions !

Une réforme doit être équilibrée et, surtout, les promesses faites doivent pouvoir être tenues. Ce n'est pas le cas avec la révision actuelle. En cas de refus, il faudra donc reprendre les négociations avec le gouvernement, pour s'accorder sur une révision qui soit juste, équilibrée et qui préserve les intérêts de la population, à savoir un service public présent sur l'ensemble du territoire et de qualité. L'analyse de Prevanto SA donne tous les éléments nécessaires pour y arriver.



« Je travaille depuis 18 ans à l'Etat, dans les classes de salaires les plus basses. On veut couper ma rente de plusieurs centaines de francs par mois : comment vais-je faire vivre ma famille ? »

Mohamed Chehoud (employé de nettoyage, RFSM)